



JEUDI, le 16 mars 2006 ...N°10

ACTION DEFENSE : 0 810 400 492

UN SYNDICAT CA FAIT DU SYNDICALISME et il n'est peut-être pas inutile de le rappeler. Actuellement les caisses lancent une offensive sans précédent pour enfin faire plier ces généralistes qui ne leur obéissent pas et les menaces pleuvent : si vous ne mettez pas le médicament là où le médecin conseil l'a décidé, vous rembourserez; si vous ne mettez pas de motif d'arrêt de travail ou d'heures de sorties comme le contrôle médical le désire, votre patient n'aura pas d'IJ et si vous en prescrivez trop, vous rembourserez aussi; si vous faites semblant de vous rebeller (multiplier les articles L324 par exemple comme nous vous le recommandons), vous serez contrôlés et ça va chauffer pour votre matricule...

Devant ces menaces **Espace Généraliste** a décidé de mettre en place **une cellule juridique** pour vous aider avec :

- un groupe de médecins décidés et intéressés par le sujet pour discuter ensemble de la situation et proposer la meilleure stratégie de défense dans chaque cas, les textes de référence, les courriers à fairer, les recours à enclencher
- un conseil juridique pour aider à la rédaction des courriers et diligenter les actions
- une information sur notre site Internet
- un numéro d'appel permettant un contact direct pour demander conseil ou en prodiguer, exposer ses idées, ses craintes ou ses solutions, chercher des recettes ou un soutien dans les cas les plus difficiles. N'hésitez pas à l'utiliser, c'est ensemble que nous avancerons dans un syndicalisme interactif. C'est le **0 810 400 492** , N°AZUR (coût d'un appel local)

DAM NON MERCI Madame Lacaisse a eu une idée qui n'est pas stupide : envoyer des Délégués de l'Assurance Maladie (les DAM) chez les médecins pour les évangéliser. C'est après tout de bonne guerre face à l'industrie pharmaceutique qui nous envoie moult délégués. Mais voilà, le naturel a pris le dessus et certains médecins ont vu avec effroi leurs commentaires qu'ils croyaient privés, ou éventuellement à caractère pédagogique pour les DAM et leur direction, se trouver sur Internet. Ce qui prouvent qu'ils ont organisé un flicage avec rapport détaillé à la clé. On ne se refait pas ! Le mieux est de décliner les visites et d'expliquer pourquoi.

LU DANS LE FORUM ESPACE GENERALISTE cette réflexion d'un confrère à propos des patients qui restreignent l'accès aux confrères spécialistes : "Je ne sais pas si ce sont les spé qui sont trop chers ou les patients qui commencent à être trop pauvres"

ESPACE GENERALISTE SOUTENEZ VOTRE SYNDICAT Espace Généraliste présentera les listes aux Unions dans un maximum de régions. Chaque liste supplémentaire nous permettra de peser un peu mieux sur notre avenir professionnel. Espace Généraliste rencontre un accueil favorable (voir sondage dans Le Généraliste du 17 mars), mais la désillusion est énorme dans la profession. C'est en acceptant de compléter la liste Espace Généraliste dans votre région que vous avez une chance de participer au renouvellement du syndicalisme médical. [Contactez nous](#). Dans une semaine, il sera trop tard.

Dr Claude Bronner

Cet EG zapping est envoyé à tous les médecins généralistes et à quelques autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, [écrivez](#). Tous les renseignements pratiques concernant Espace Généraliste se trouvent sur notre [site](#). N'hésitez pas à nous transmettre les adresses de vos collègues, toujours sur [cette adresse](#) . Pour adhérer, envoyez un chèque de 100 euros à Espace généraliste - 27 rue de la plage - 56750 Damgan. Pour appeler, faites le 02 97 41 11 45.

ARRETS DE TRAVAIL RAPPEL Si votre caisse est du style à exiger l'application des nouvelles règles de prescription d'heures de sorties malgré les formulaires non adaptés, faites simple : "**sorties autorisées : sans excéder 3 heures consécutives par jour**".

L'arrêt de travail doit être prescrit par le médecin traitant. Si le patient change chaque semaine de MT, que fait le contrôle médical ?

PRESCRIRE EN DCI PEUT ETRE TRES MALIN Il faut prescrire dans le respect de l'AMM ou mettre NR (non remboursable). C'est la loi. Mais ça s'applique à la spécialité, pas à la molécule. Prescrire de la Sophidone LP dans une douleur autre que cancéreuse est NR. Prescrire de l'Hydromorphe vous dédouane. L'Actonel est remboursé seulement après fracture ? Le Risédronate vous libère du NR.

FORMULAIRES ALD REMPLISSEZ LES SUR ORDINATEUR que ce soient des ALD 30 ou des articles L 324-1, on peut remplir les formulaires sur ordinateur et surtout les stocker pour les réutiliser. Le [formulaire](#) se charge sur le site de madame Lacaisse. Un formulaire ultra rempli est également disponible sur le [site](#) d'un syndicat concurrent. Ca peut servir.

GRIPPE AVIAIRE OU PAS LAVEZ VOUS LES MAINS Deux documents de référence utiles : l' [avis](#) du comité technique national des infections nosocomiales et la liste positive des [désinfectants](#)